

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 156 Subventions fonds du Maire (4.500 euros) à 3 associations du 14^e arrondissement.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 3 associations domiciliées dans le 14^{ème} arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Le Moulin (16410 / 2014_06720), 23 bis, rue du Moulin de la Vierge - 75014 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association des Trésoriers Responsables du 14^{ème} (149881 / 2014_07237), 3, rue des Suisses - 75014 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association La Compagnie du Saut de l'Ange (136781 / 2015_00084), 22, rue Deparcieux - 75014 Paris.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (14^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014.